

L'Île-de-France sera chauffée par Antargaz, GDF Suez et Direct Énergie

Les trois groupes remportent le nouvel appel d'offres.

FRÉDÉRIC DE MONICAULT
fdemonicault@lefigaro.fr

ÉNERGIE Les résultats d'un des plus importants appels d'offres européens dans l'énergie sont publiés ce mardi. Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif), premier syndicat d'énergie en France, a choisi Antargaz, GDF Suez et Direct Énergie pour alimenter en gaz pendant deux ans (2014-2016) des communes et des établissements publics (hôpitaux, collèges, lycées...) d'une zone d'environ 3,3 millions d'habitants. Une dizaine de fournisseurs ont participé à cette consultation, qui portait sur un volume de 2,4 térawattheures (TWh) par an. « Ce qui fait du Sigeif le premier acheteur public de gaz en France, à hauteur de 100 millions d'euros », précise son président, Jean-Jacques Guillet.

Pilotage très fin

Lors du précédent appel d'offres (2012-2014), les lots les plus importants avaient été décrochés par l'espagnol Gas Natural et Altermat. « Le fait qu'une fois de plus - c'est le cinquième appel d'offres du Sigeif - de nouveaux opérateurs ont été sélectionnés montre la vitalité de la concurrence, se félicite Jean-Jacques Guillet. Il n'y a aucune rente de situation, les entreprises les plus offensives remportent la mise. » En l'occurrence, Antargaz obtient notamment les chaufferies des lycées et des collèges de la région Ile-de-France tandis que GDF Suez gagne le marché des chaufferies collecti-

ves des bailleurs sociaux et celui des hôpitaux. De son côté, Direct Énergie, candidat sur ce seul segment, décroche les petits sites des membres du Sigeif (350 gigawattheures par an, contre 1 200 pour Antargaz et 765 pour GDF Suez). Au regard des tarifs réglementés du gaz, les prix obtenus par le Sigeif font apparaître, selon les lots, des gains allant de 19,7% à 24,5%. Soit une économie annuelle pour les membres du groupement d'achat de 30 millions d'euros. « Honnêtement, à force d'entendre parler de la concordance entre les tarifs réglementés et les prix de marché, je ne m'attendais pas à des propositions aussi attractives, poursuit Jean-Jacques Guillet. Indépendamment de leur volonté d'être compétitifs, les opérateurs exploitent au maximum l'effet de massification. »

Conseil du Sigeif, le cabinet Ravetto Associés souligne combien cet appel d'offres met en lumière les avantages d'un accord-cadre combiné à un groupement de commandes d'envergure. « Dans le cas présent, il s'agit d'un pilotage très fin, avec l'assurance d'acheter le gaz au meilleur moment sur le marché, précise Patrick Labayle, associé au cabinet. Les fournisseurs sont sélectionnés dans un premier temps, à charge pour eux ensuite d'exploiter toutes les opportunités. » Chez Ravetto Associés, on note aussi que ce bon fonctionnement de la concurrence envoie aussi un signal fort au moment - à partir du 1er janvier 2015 - où les tarifs réglementés disparaîtront pour l'essentiel des acheteurs publics et des professionnels. ■

L'APPEL D'OFFRES DE LA RÉGION EN CHIFFRES

2,4

térawattheures (TWh) par an, le volume octroyé aux fournisseurs par le Sigeif. Près de 150 communes sont réunies dans le cadre de cet appel d'offres

30

millions d'euros : montant des économies annuelles réalisées par les membres du Sigeif par rapport aux tarifs réglementés

3,3

millions de personnes sont recensées dans la zone d'alimentation du Sigeif